**PROCÈS-VERBAL DU BUREAU**

Mardi 11 août 2026 à 18h30 en visio-conférence

---

**Présents :** Messieurs Joël CASTANY, Stéphane LAPIERRE, Serge PRATMARTY, Bernard BOURTOULE, Pierre CROS, Didier CEYSSON, Jérôme ASSIE, Madame Annette BERBOUS,

**Excusés :** , Mesdames Monique LANIES, Jessica BOURSET, Messieurs Laurent ROVIRA Pierre CIBOT, Remi JANOTTO, François TISSOT, Thierry VIGNOBOUL

**Assistent :** Messieurs Éric PLANES, Vincent RODRIGUEZ, Madame Stéphanie BEZIAT

---

## Validation du procès-verbal du 20 juillet 2026

Stéphane LAPIERRE demande si les membres ont des observations sur le procès-verbal du précédent bureau. Aucun commentaire n'est formulé. Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

## Reprise des éléments du précédent Bureau –

### ➢ frais exceptionnels FFR

Le Président indique que les remboursements opérés par la Fédération Française de Rugby à la suite des reports ou déplacements liés aux phases finales ne correspondent pas, selon les éléments constatés, aux engagements annoncés : seuls les frais d'hébergement auraient été pris en charge, alors que les frais de restauration devaient également l'être pour les départs imposés la veille et que, pour les rencontres reportées après un déplacement inutile, l'ensemble des frais avait été évoqué. Stéphane LAPIERRE confirme que les informations communiquées aux clubs, notamment au Congrès, allaient dans ce sens.
Pierre CROS considère qu'il s'agit d'une décision politique et propose un courrier au secrétaire général de la FFR rappelant les engagements pris.
Le Président précise qu'une dizaine de clubs seraient concernés et qu'une liste exhaustive peut être établie à partir des demi-finales et finales touchées.

### ➢ club de Bassoues

Le Président rappelle que le club de Bassoues avait été retiré de Régionale 1 et repositionné en Régionale 2 à sa demande, avec remplacement en Régionale 1 par le club le mieux classé. Le club a ensuite indiqué qu'il ne s'engagerait finalement pas en Régionale 2. Cette situation pose la question de la composition de la poule : repêchage éventuel d'un club relégué de Régionale 2 vers Régionale 3 ou maintien d'un nombre impair.
Le Président souligne qu'une non-participation après publication des poules s'apparenterait à un forfait avec conséquences sportives pour la saison suivante. Stéphane LAPIERRE évoque aussi l'hypothèse d'une mise en sommeil suivie de la création d'un club voisin, avec risque de mutations

massives. Le Président indique qu'il ne souhaite pas engager de discussion avant la rencontre annoncée par Laetitia PACHOUD avec le club.

- **Heineken 0.0**

Le Président fait état d'une avancée significative dans la recherche d'un partenaire sans alcool, avec une proposition Heineken 0.0 comprenant un accompagnement financier pour la Ligue. Il attire toutefois l'attention sur le risque juridique au regard de la loi Évin.
Le Président propose de demander à Heineken les éléments juridiques justifiant l'utilisation et l'affichage de Heineken 0.0 dans le cadre de partenariats sportifs, puis de faire procéder, si nécessaire, à une contre-expertise indépendante avant tout engagement.

- **protège-dents**

Le Président indique que plusieurs offres commerciales apparaissent autour du protège-dents, dont une offre jugée sérieuse provenant d'un fournisseur d'Agen et d'autres propositions qualifiées de non cadrées, notamment en provenance de l'étranger et se réclamant parfois de la FFR. Il souhaite que le projet reste cohérent avec les engagements de la Ligue et de la Fédération en matière de responsabilité et de qualité. Bernard BOURTOULE est chargé de clarifier avec la FFR la nature du partenariat fédéral annoncé et les éventuelles références ou exigences prévues. Le Président rappelle l'ampleur du sujet, évoquant 25 000 enfants et environ 70 000 joueurs potentiellement concernés.

- **offre Shilton**

Le Président signale que l'offre Shilton destinée notamment aux élus arrive dans ses derniers jours.

## Réunions de terroir et remise de médailles

Le Président propose de reprendre le cycle des réunions de terroir par le secteur 32-65 le 13 octobre 2026. Bernard BOURTOULE souhaite vérifier la disponibilité de Jordan ROUX et Olivier POULIGNY afin que les sujets relatifs aux départements puissent être abordés, notamment au regard de courriers récents du CD65.
Le Président confirme son intention d'aborder publiquement ces sujets lors de la réunion plutôt que de multiplier les échanges écrits. Il souhaite également profiter de ces réunions ou de rendez-vous spécifiques pour organiser des remises de médailles. Bernard BOURTOULE doit proposer une liste de récipiendaires et renvoyer le mode opératoire déjà transmis sur l'organisation des remises.

## Finalisation des mesures disciplinaires et règlement intérieur des clubs

Le Président rappelle qu'un document préparé par Coralie PAPAILHAU et Stéphane LAPIERRE recense les mesures envisagées autour du fair-play, de la prévention et de l'engagement des clubs. Il propose de le renvoyer à l'ensemble des membres du Bureau pour recueillir les observations par écrit, afin de gagner en efficacité. En parallèle, Coralie PAPAILHAU et Benjamin NEGRIER doivent préparer un mode opératoire permettant aux clubs de donner une portée effective à leur règlement intérieur et, le cas échéant, de se retourner contre un membre dont le comportement individuel aurait généré une sanction financière pour le club. Le Président insiste sur le passage de

l'intention à la mise en œuvre concrète des actions prévues : affichage, lecture de textes, promotion du sans-alcool, TIG et autres mesures déjà préparées.

## Finalisation du dossier VEO – visioconférence du 12 août

Stéphane LAPIERRE revient sur la visioconférence prévue le 12 août avec les clubs afin d'expliquer le contexte économique et juridique des offres VEO.
Des promotions lancées pendant l'été ont créé de la confusion, certains clubs les jugeant plus intéressantes que l'offre négociée par la Ligue. Stéphane LAPIERRE a demandé à VEO un tableau simple et transparent comparant les offres, en distinguant notamment les abonnements limités à une ou deux équipes de l'abonnement club et en raisonnant sur plusieurs années. Il rappelle que l'analyse doit également intégrer les éventuels financements de la Région et une possible participation de la Ligue, qui ne sont toutefois pas annoncés à ce stade.
Le Président demande qu'une réunion préparatoire ait lieu avec VEO environ trente minutes avant la visioconférence pour cadrer les messages.

## Organisation du rugby à 7 – organigramme et accession au circuit Élite

Le Président annonce que la sélection d'Occitanie de rugby à 7, victorieuse du tournoi accession, bénéficie de l'accès au circuit Élite à la suite de la décision fédérale prise après l'annulation de certaines étapes. Il précise que la Ligue serait la seule à engager une équipe de Ligue dans ce championnat Élite à douze équipes.
Compte tenu de l'indisponibilité d'Éric SEGURA pour assurer le suivi tel qu'envisagé initialement, le Président propose de confier le pilotage à Didier CEYSSON, qui a accepté.
Éric PLANES a parallèlement mobilisé plusieurs CTC pour l'encadrement sportif. Un budget prévisionnel d'environ 25 000 euros a été construit, soit une hausse d'environ 10 000 euros par rapport à la fiche budgétaire initiale ; Le Président souhaite compenser cet écart par la valorisation et la recherche de partenaires. Pierre CROS demande à recevoir le budget actualisé et rappelle qu'un budget peut être piloté et ajusté.

## Retour règlement Trophée Mondon-Dantin

Le Président indique que la Ligue reste sans nouvelles définitives du dossier Mondon-Dantin. Didier CEYSSON a été invité à relancer fermement les interlocuteurs et à fixer une date limite. Pierre ROLLAND a produit une contribution jugée structurée et Cédric GARCIA souhaite également accompagner le dossier. Le règlement doit être présenté au CODIR du 24/08/26.

## Suivi du Tournoi des Six Nations U18 et féminines

Le Président rappelle l'engagement de la Ligue dans le Tournoi des Six Nations au titre des sélections et propose que Serge PRATMARTY accompagne ce secteur afin qu'un élu soit clairement identifié derrière l'opération.

## Modifications réglementaires et CODIR exceptionnel du 24 août

Le Président indique que la FFR a retourné les règlements de la Ligue en les approuvant sur le fond, avec plusieurs demandes de reformulation, de rappel des classifications ou d'ajustement de présentation. Il est précisé qu'aucune modification substantielle du dispositif adopté n'est relevée, à l'exception d'ajustements de dates déjà décidés, notamment pour les compétitions féminines. Stéphane LAPIERRE interroge la compétence de validation ; Le Président rappelle que les règlements relèvent du CODIR et non du Bureau. Il est donc proposé de convoquer un CODIR exceptionnel le 24 août 2026 en visioconférence, avec transmission des documents le 17 août, afin de valider la version finale avant diffusion aux clubs. Le CODIR pourra aussi traiter les poules définitives, les ajustements de règlements, le point RH et d'autres sujets connexes.

## Dossier Montpellier Université Rugby Club

Annette BERBOUS informe le Bureau de la création, intervenue la veille, du Montpellier Université Rugby Club. Le club souhaite démarrer dès la saison 2026-2027 en Régionale 3 et engager également une équipe féminine en Fédérale 2. Le dossier de création est annoncé comme avancé et Annette BERBOUS indique vouloir accélérer son traitement auprès de la Fédération. Le club envisage un rassemblement masculin avec La Grande-Motte, dont les effectifs sont très limités, et un rassemblement féminin avec un autre club dont le nom est incertain dans la transcription.
Le Président estime qu'une date limite doit être fixée afin de sécuriser la composition des poules et l'information des autres clubs. Il propose que le club précise sa situation avant le 20 août.

## Agence de presse

Pierre CROS présente le travail mené avec Christophe BASTIE à la suite du manque de retombées médiatiques observé notamment lors de la labellisation AFNOR. Deux agences ont été consultées à plusieurs reprises, avec l'objectif de bénéficier d'un accompagnement de type relations presse sur cinq ou six événements, et non d'une prestation événementielle. Pierre CROS estime que l'agence La Cerise présente l'offre la plus adaptée orientée vers les relations presse. Le Président propose d'organiser une rencontre avec l'agence, en présence de Stéphanie BEZIAT, Pierre CROS et Christophe BASTIE, afin d'articuler la prestation avec le calendrier général des événements de la Ligue.

## Factures digitalisées

Le Président alerte sur l'entrée en vigueur progressive de la facturation électronique et sur les conséquences possibles pour les clubs, notamment ceux ayant une activité marchande significative. Il indique que la Ligue a déjà organisé sa propre conformité et estime qu'un nombre important de clubs fédéraux pourrait être concerné.
Pierre CROS précise que le facteur déterminant est notamment lié à l'assujettissement et aux déclarations de TVA et que les clubs concernés sont généralement accompagnés par des cabinets comptables ; il recommande donc une information générale plutôt qu'un traitement uniforme, les situations étant largement individuelles.
Jérôme ASSIE soutient l'idée d'une information spécifique des clubs fédéraux. Le Président propose d'utiliser le collège des présidents de clubs fédéraux pour organiser une réunion de rentrée

et alerter clairement sur les nouvelles obligations, en invitant chaque club à se rapprocher de ses conseils professionnels.

## Cooptation de Pierre Hartvick

Le Président rapporte la proposition d'Alain PALAUSSE de coopter Pierre HARTVICK, très impliqué dans le rugby à 5 et le rugby loisir sans plaquage. Stéphane LAPIERRE confirme sa forte implication : pilotage du projet du Mondial à 5, développement de contacts internationaux et rôle central dans le déploiement du logiciel Oval Loisirs. Il indique que plus de 80 clubs se sont inscrits dans l'outil et que plus de la moitié des tournois y ont été déclarés, sans obligation formelle.
Sa cooptation va être présentée au CODIR du 24/08/26.

## Agenda général des compétitions et événements LOR

Le Président et Stéphane LAPIERRE insistent sur la nécessité de stabiliser au plus tôt l'agenda afin de permettre l'anticipation des services communication et événementiel.
Le Président indique qu'un agenda partagé a été travaillé avec les responsables concernés et qu'il doit désormais servir de référence pour l'année. Les dates évoquées sont les suivantes : remise des récompenses aux champions de France les 28 septembre à Toulouse et 29 septembre à Narbonne ; rencontre avec les comités départementaux envisagée le 5 octobre à Carcassonne en remplacement du 21 septembre ; réunion de terroir 32-65 proposée le 13 octobre ; gala de bienfaisance du fonds de dotation le mardi 17 novembre à Montpellier ; assemblée générale de la Ligue le 10 juillet 2027 à Toulouse. Le Bureau initialement prévu le 21 septembre doit être déplacé en raison d'une réunion des présidents de ligue en Corse les 22 et 23 septembre.

## Divers

Stéphane LAPIERRE informe le Bureau que Jacques BASCOU, futur référent intégrité, sera invité à une formation de deux jours à Marcoussis portant notamment sur les questions de dopage.
Une visioconférence est fixée au 26 août sur les rassemblements entre clubs professionnels et amateurs dans certaines catégories, afin d'examiner les enjeux d'équité sportive.
Le Président et Vincent RODRIGUEZ soulignent la nécessité de rappeler les règles applicables aux regroupements en U14 et aux structures associatives liées aux clubs professionnels ; Vincent RODRIGUEZ indique que ce rappel sera effectué lors de la réunion de rentrée des écoles de rugby.
Stéphane LAPIERRE mentionne également la poursuite des travaux sur Oval Loisirs, le Mondial de rugby à 5, les terrains neutres, l'organisation des officiels de match, le comité d'exemplarité du 2 septembre et des dossiers encore non résolus en Ariège.

Fin de la séance à 20h30
Prochain bureau 09/09/2026

Le Secrétaire Général

Stéphane LAPIERRE